

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

15/10/21

Dossier complet le :

03/12/21

N° d'enregistrement :

2021-11721

1. Intitulé du projet

Premier boisement de terres agricoles (boisement de 24,49 ha sur une superficie de 29,92 ha) sur les communes de Malleret et Beissat (23).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Coopérative forestière CFBL

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RIDOIRE Anna Responsable d'agence

RCS / SIRET

7 7 7 9 4 4 5 9 6 0 0 0 5 8

Forme juridique

Société coopérative agricole

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47°c	Projet de boisement de terres agricoles d'une surface de 29,92 hectares

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Boisements de terres agricoles avec travail préalable des terrains à la mini-pelle mécanique. Préparation des sols en potets travaillés ou scarification.

Les milieux associés identifiés (exemple : sols hygromorphes) seront traités avec vigilance. Dans le projet, les sols hygromorphes ne seront pas boisés et seront laissés à une évolution spontanée.

Compléments :

Le regroupement de parcelles du document intitulé "Plan de repérage" (n'étant pas à jour au cadastre) correspond aux parcelles appartenant aux comptes de différents propriétaires. Le projet objet de cette demande porte uniquement sur les parcelles matérialisées par les rayures (se référer aux matrices cadastrales jointes en annexes)

Développant ce type de projet pour différents propriétaires au fil de l'eau, il semble difficile pour ne pas dire impossible d'anticiper les projets de boisements.

4.2 Objectifs du projet

Développer le patrimoine forestier du(des) propriétaire(s).

Valoriser des terrains à travers la sylviculture.

Participer au développement durable à travers un projet de captation de CO2 atmosphérique délivrant le label bas-carbone.

Valoriser des milieux associés par leur préservation.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les terrains seront préparés par 2 types de travaux localisés : en potets travaillés lorsque le sol le permet et par scarification lorsque le terrain est inapproprié pour la méthode précédente.

Des plants résineux (Douglas, Mélèzes hybrides, Pins laricio de Corse, Pins noirs d'Autriche,) seront presque exclusivement installés. Des feuillus mellifères seront plantés en bordures de certaines parcelles.

Des travaux d'entretiens de la plantation seront réalisés régulièrement afin d'assurer la pérennité de la plantation.

Compléments :

Les techniques d'entretien des plantations peuvent être de diverses natures en fonction des possibilités :

Un travail très localisé aux pieds des plants par des opérateurs "manuels" équipés de débroussailleuses,

Des travaux mécanisés avec une mini pelle équipée d'un mini-gyrobroyeur et/ou cisaille et/ou lamier en fonction de la végétation concurrente.

Des travaux mécanisés avec un tracteur forestier équipé d'un broyeur pour dégager les interlignes.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Des éclaircies sélectives pourront être prévues dans les peuplements au bout de plusieurs décennies afin de donner l'avantage aux plus jolies arbres et ainsi optimiser la production de bois de qualité.

Une fois arrivée à maturité, les arbres pourront être récoltés.

Compléments :

Les éclaircies sont la plupart du temps réalisées grâce à des engins forestiers avec ouverture de cloisonnements limitant ainsi le tassement des sols à ces seules lignes de passages. Ces cloisonnements serviront durant tout le cycle du peuplement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

autre : Nous n'avons pas connaissance de procédure administrative d'autorisation nécessaire pour ce projet hormis cette demande d'étude au cas par cas.

Compléments :

Les communes concernées ne font pas état de réglementation des boisements. Il ne semble donc pas nécessaire d'obtenir ce type d'autorisation.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet en hectares	29,92
Superficie des boisements en hectares	24,49
Superficie des sols hygromorphes en hectares	2,35
Superficie de terrains inadaptés au boisement en hectares	2,09
Superficie de terrains déjà boisés en hectares	0,99

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Malleret : A 20 (1,66 ha),
A 27 (2,14 ha),
A 28 (2,29 ha),
A 34 (2,03 ha),
A 380 (2,72 ha),
A 381 (1,95 ha),
A 384 (2,09 ha),
A 389 (2,14 ha),
A 392 (0,49 ha),
A 394 (0,23 ha),
A 415 (0,8 ha),
A 559 (3,66 ha),
A 562 (1,59 ha),
A 575 (4,45 ha),
Beissat : A 202 (1,3 ha)

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 18 ' 14 " E Lat. 45 ° 46 ' 40 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Malleret (23)
Beissat (23)

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les parcelles décrites dans ce projet ne se situent pas dans une ZNIEFF. Aucune étude n'a été menée et n'est programmée.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Nous prenons en compte les sols hygromorphes néanmoins même si nous les dénommons comme "zones humides", il ne s'agit sans doute pas de zone rentrant dans le cadre des arrêtés énoncés. Si la dénomination pose souci, nous pouvons modifier notre nomenclature. Aucun inventaire réglementaire n'a été mené, nous ne parlons pas d'inventorisation mais d'identification.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Durant la phase des travaux, des nuisances sonores liées au travail d'une machine pourront être perçues. Ces nuisances seront présentes en journées et uniquement durant les travaux mécaniques et pourront s'étendre durant toute la durée des travaux.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les activités agricoles sur les parcelles concernées seront converties en activités sylvicoles.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Cette rubrique indique "le cas échéant", ce qui n'est pas notre cas puisqu'il ne semble pas y avoir d'effets "négatifs notables" sur l'environnement ou la santé humaine.

Néanmoins, pour répondre à votre demande, nous pouvons dire que nous prenons en compte la biodiversité existante puisque nous laissons en place voire améliorons des habitats propices au développement d'espèces protégées comme le cortège chiroptérologique notamment. Les habitats apportés par les boisements sont aussi propices au développement de plusieurs espèces aviaires protégées qui y trouvent le gîte et le couvert.

Par rapport à la gestion des sols hygromorphes, quelques éléments étaient apportés dans la rubrique suivante. Le formatage de la procédure en ligne ayant coupé le texte, vous n'aviez pas eu accès à ces quelques lignes. Elles devraient être lisibles dorénavant. Pour préciser notre gestion de ces espaces il est important d'indiquer que la cartographie comprend un espace de recul pour reprendre vos termes autour de ces sols hygromorphes. Lors de la phase d'opérations, nous, maîtres d'œuvres, mettrons en place des mesures de contournement de ces terrains afin d'éviter toute dégradation.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet ne semble pas nécessiter d'évaluation environnementale additionnelle. Des études stationnelles par sondage du sol (cf : annexes) ont été réalisées afin de proposer une stratégie de plantation adaptée.

Ce changement d'affectation passant par la plantation de diverses essences forestières semble favorable à la biodiversité, à la qualité des sols, de l'eau et de l'air mais aussi à la production de bois de qualité.

Les milieux associés et sensibles ont été pris en compte et feront l'objet d'un traitement à part ainsi que d'une veille particulière. L'objectif étant d'éviter leur altération et même de favoriser le développement de leur valeur environnementale.

Il est à noter que ces zones sont régulièrement parcourues par des bovins engendrant des dégâts (tassement). Ce projet, en modifiant l'affectation, permettrait d'éviter ces effets et engagerait un processus de rétablissement naturel de ces milieux.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Compléments :

Arbres habitats : Ce sont des arbres porteurs de dendromicrohabitats (cavités, bois morts dans le houppiers, lianes, fentes...) favorables à des cortèges spécifiques du vivant. Ces arbres sont considérés comme importants sur le plan écologique, ils sont identifiés afin d'être maintenus par les gestionnaires. Ils font parties du projet car situés sur les parcelles concernées mais seront évités/contournés/conservés.

Les propriétaires souhaitent inclure la parcelle OA 384 (en noir) dans le projet néanmoins la CFBL ne préconise pas de boiser cette parcelle. Elle est donc comprise dans le projet mais ne sera pas boisée. Cela correspond aux 2.09ha indiqués en 4.5.

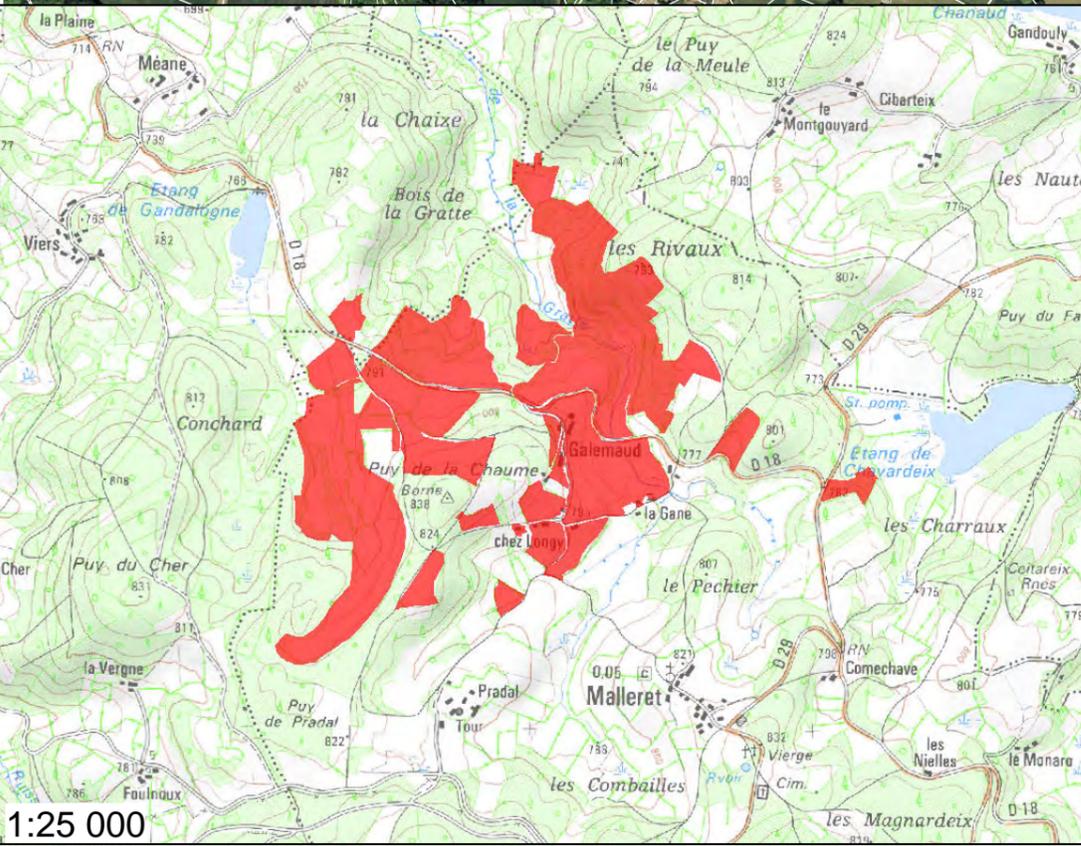
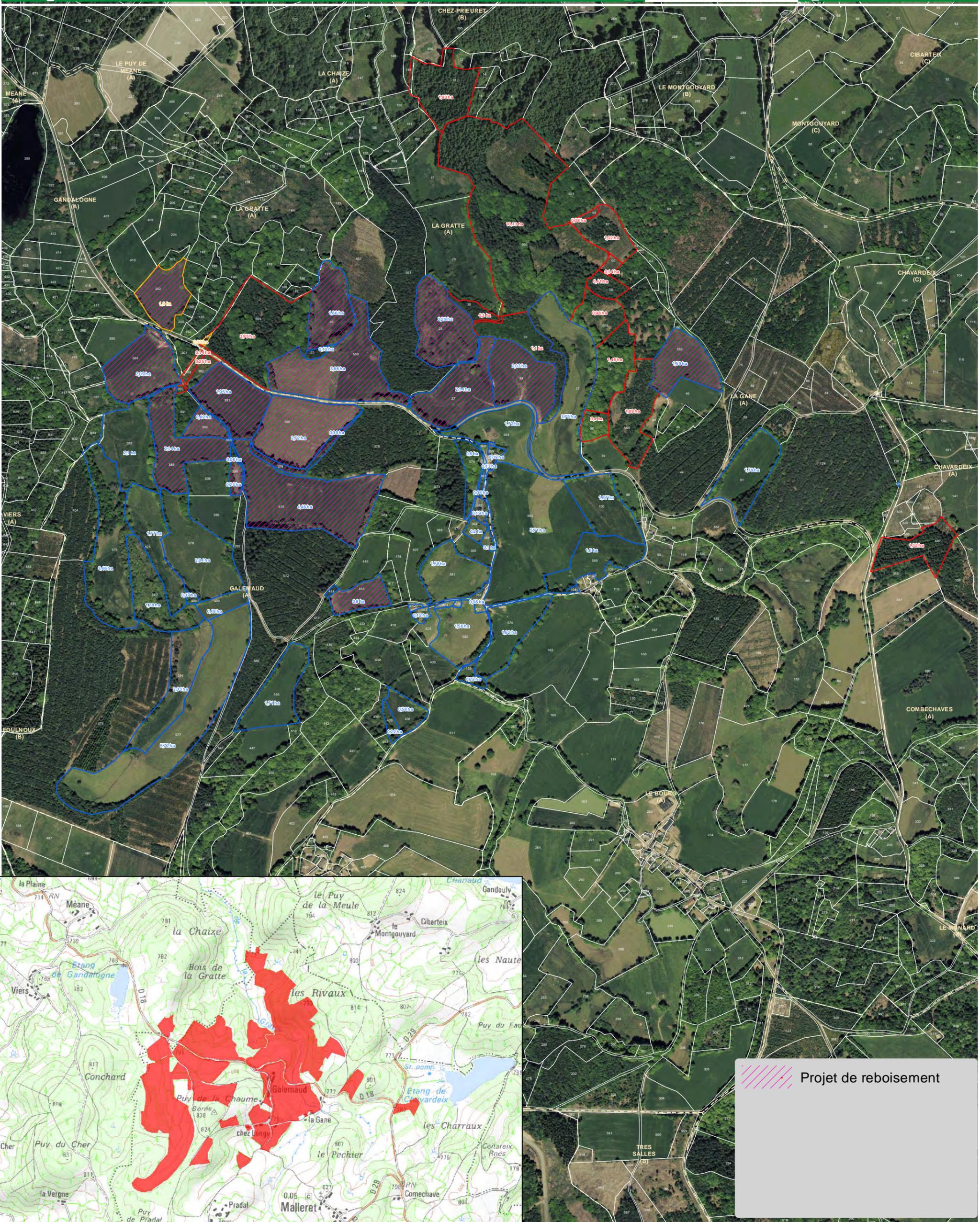
9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

le,

Signature



 Projet de reboisement

0 50 100
Mètres
1:8 000

Aout 2021

Plan et photos (21/09/2021) des parcelles d'un projet de boisement de 29,92 hectares sur les Communes de Malleret et Beissat (23)



Côté photographié  Côté masqué
Emplacement des prises de vue photographiques

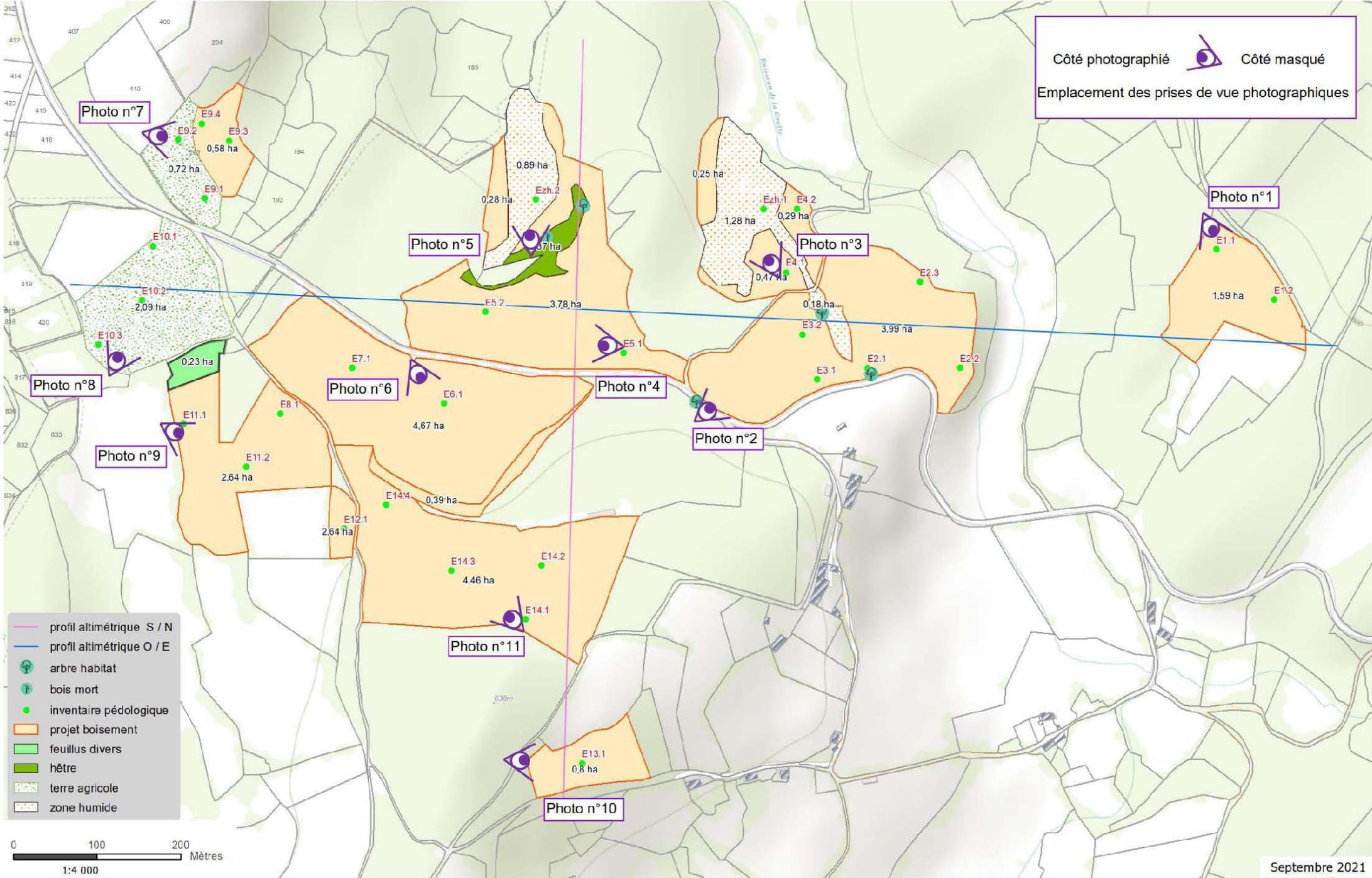


Photo n°1



Parcelle A 562

Photo n°2



Parcelle A 28

Parcelle A 34

Parcelle A 27

Photo n°3



Zone humide

Parcelle A 28

Photo n°4

D 18

Parcelle A 559

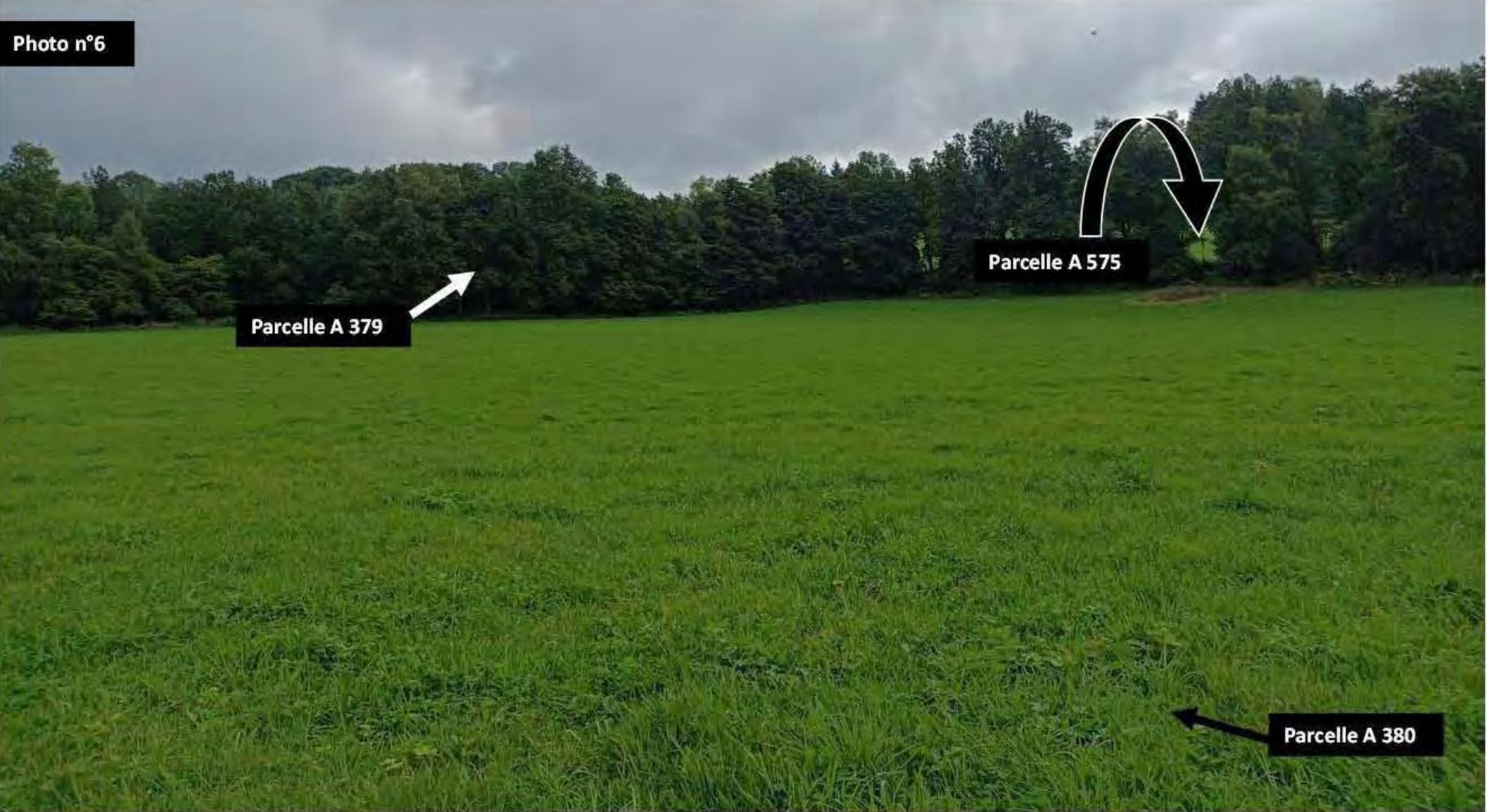


Photo n°5



Zone humide
Parcelle A 20

Photo n°6



Parcelle A 379

Parcelle A 575

Parcelle A 380

Photo n°7

Parcelle A 202



Photo n°8

Parcelle A 384



Photo n°9

Parcelle A 389



Photo n°10

Parcelle A 415



Photo n°11

Parcelle A 394



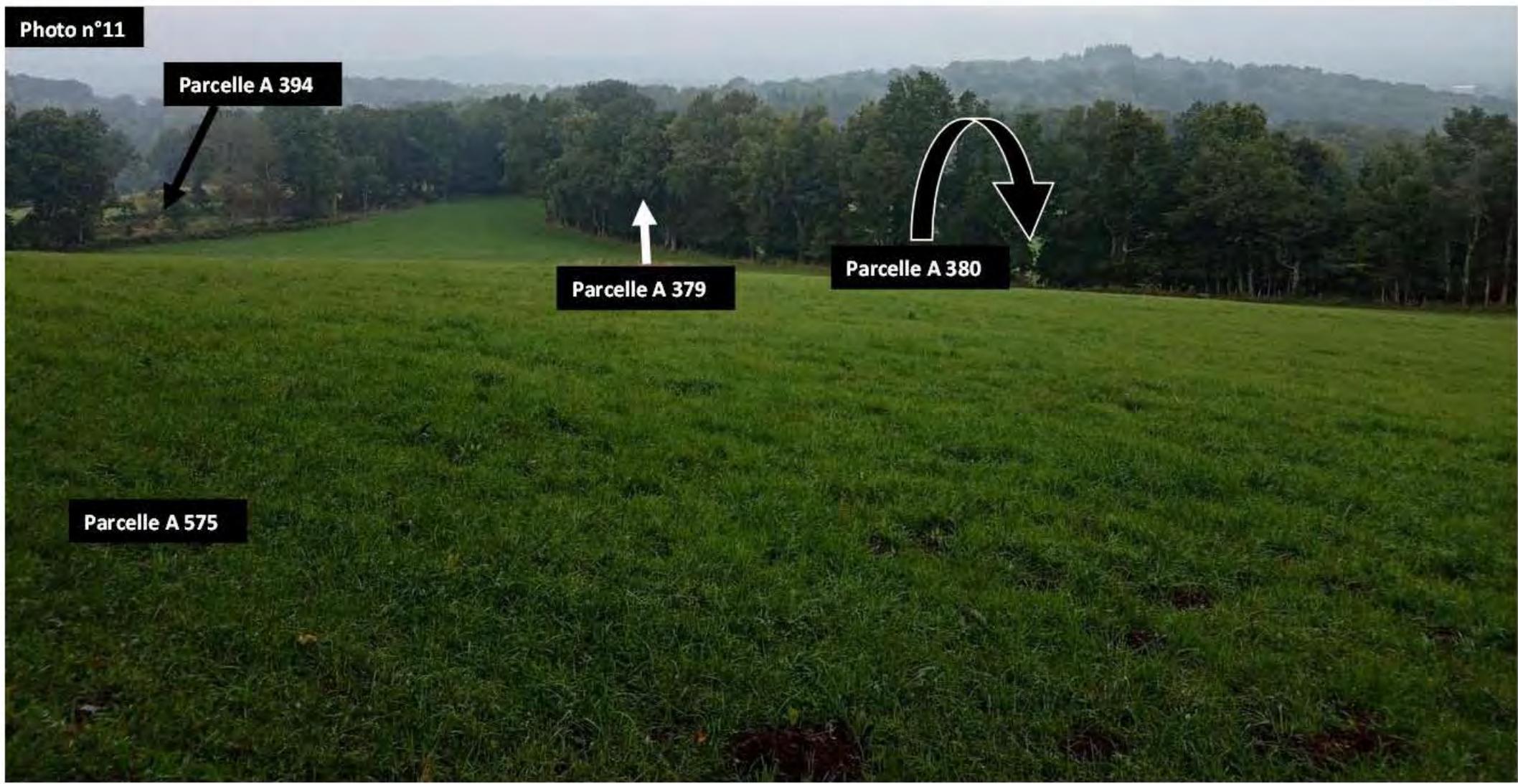
Parcelle A 379



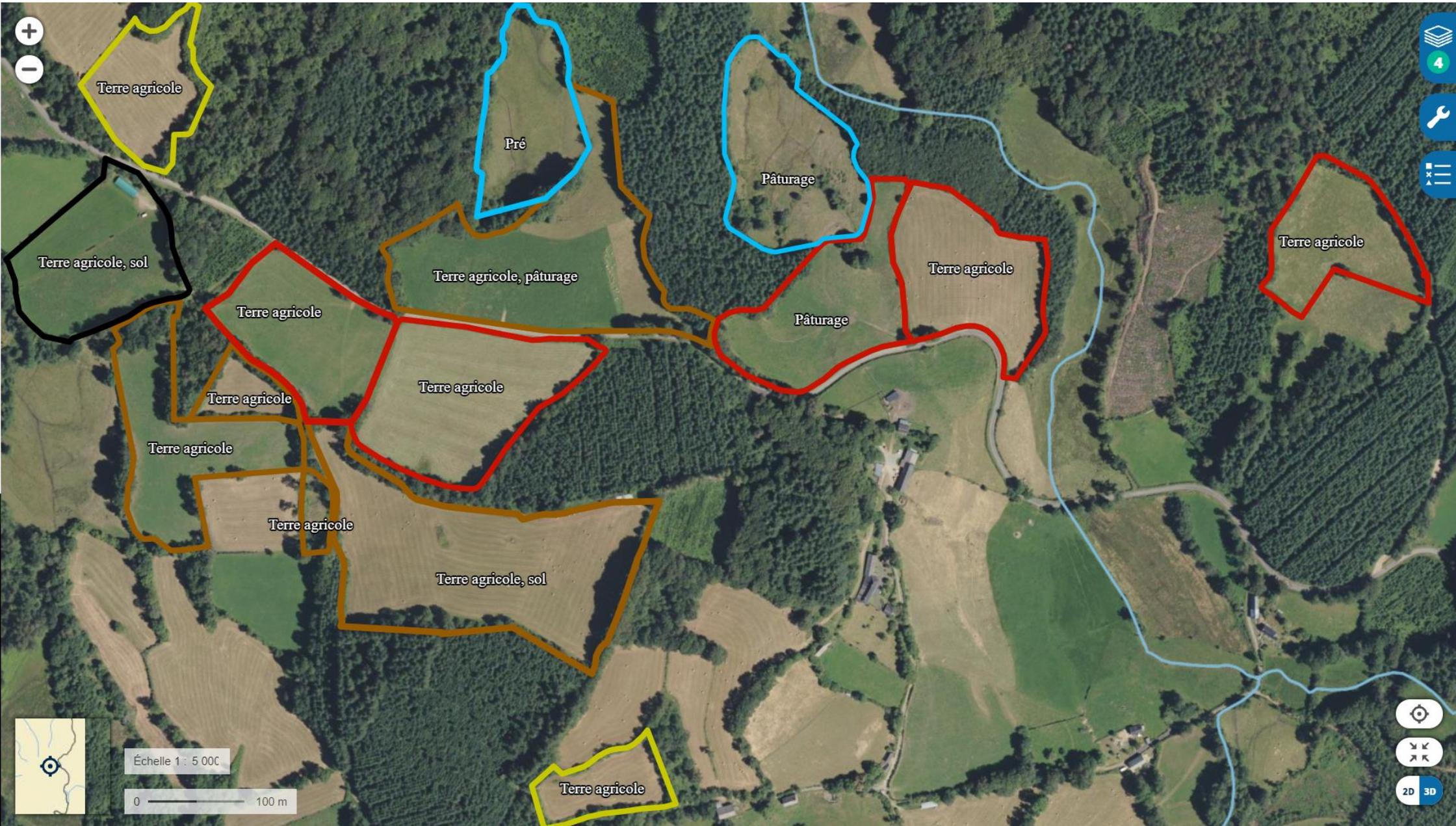
Parcelle A 380



Parcelle A 575



Plan des abords du projet. Le fond photographique est issu de Geoportail.gov.fr et sur ce territoire, les prises de vues sont datées de 2020



- Plantation Douglas/Pins laricio de Corse
- Plantation Douglas/Pins noirs d'Autriche
- Plantation Douglas/Mélèzes hybrides

- Plantation en Douglas en bordure des zones humides
- Parcelle non boisée

Réseau hydrographique (2021)



Communes de Malleret et Beissat (23)

Surface totale : 29,92 ha

Projet de boisement sur 24,49 ha

En jaune :
Préparation en potets travaillés et/ou scarification
Plantation mixte aléatoire Douglas (80%) Pin noir d'Autriche (20%)

En bleu :
Préparation en potets travaillés et/ou scarification
Plantation pure de Douglas

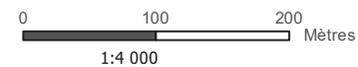
En noir :
Terrains inappropriés au boisement (sol superficiel)

En rouge :
Préparation en potets travaillés et/ou scarification,
Plantation mixte aléatoire Douglas (80%) Mélèze hybride (20%)

En marron :
Préparation en potets travaillés et/ou scarification
Plantation mixte aléatoire Douglas (80%) Pin laricio de Corse (20%)

Bordures composées de feuillus mellifères (Packs Biodiversité)

- profil altimétrique S / N
- profil altimétrique O / E
- arbre habitat
- bois mort
- inventaire pédologique
- projet boisement
- feuillus divers
- hêtre
- terre agricole
- zone humide



Bonjour,

Je me permets de vous transmettre mes réponses par mail par crainte qu'elles ne soient pas lisibles dans le cerfa.

- 4.1 Nature du projet - notion de projet global et périmètre du projet

Le « plan de repérage » présente les parcelles agricoles d'une indivision de propriétaires. Cependant, les parcelles identifiées par les liserés colorés ne sont pas toutes concernées par un projet de premier boisement. En effet, le présent dossier présente un projet se limitant aux parcelles listées en 4.6 (parcelle A202 sur Beissat renseignée dans cette rubrique). Les parcelles listées (représentant les 29,9ha du projet dont seulement 25ha seront boisés) sont identifiées sur le plan avec des hachures.

Les autres dossiers potentiels ne peuvent pas être présentés en même temps car ils ne concernent pas les mêmes décisionnaires. Pour cette raison CFBL ne peut pas traiter ces dossiers ensemble. De plus il apparaît important pour les propriétaires que les projets apparaissent séparément sur le site de la DREAL.

À propos des effets cumulés nous y répondrons le moment venu. Étant donné que nous parlons de boisements de terres agricoles, il semble que les effets cumulés soient l'augmentation de l'emprise forestière et la diminution de l'emprise agricole.

- 5 Sensibilités environnementales - zones humides

Dans les plans transmis que vous citez, les points verts correspondent à des emplacements pour lesquels nous avons réalisés des sondages à la tarière pédologique. Les données sont récoltées et traitées par CFBL. Ce sont des études confidentielles que nous ne sommes pas amenés à diffuser en dehors de notre rôle de conseil aux adhérents. Nous ne sommes spécialistes ni en zoologie ni en botanique, c'est donc dans ces limites de connaissances que nous menons nos analyses. C'est donc par l'analyse et par principe de précaution que nous déconseillons d'intervenir dans ces espaces sensibles. Les propriétaires ayant décidé de suivre nos préconisations, ces espaces seront laissés à une évolution spontanée sans intervention. Il semble que la situation de ces zones sera améliorée puisque pour l'instant ces terrains sont régulièrement pâturés par des bovins.

- 6.4 - Mesures d'évitement et de réduction des impacts du projet sur son environnement

Dans les plans que nous vous avons transmis figure notre délimitation des zones humides, vous conviendrez que par rapport au plan en pièce jointe issu du SIG de l'agence régionale de la biodiversité de N-A, notre délimitation est plus vaste. Nous avons établi ces zones lors de notre étude sur le terrain citée précédemment avec nos connaissances naturalistes et pédologiques limitées.

Nous réalisons systématiquement un recul minimum de 2 mètres par rapport à d'autres peuplements, c'est cette distance qui sera utilisée comme marge.

Par rapport aux évitements il s'agit de ne pas traverser les zones humides avec des engins, les tracés ne sont pas encore déterminés mais ils ne se feront pas à travers ces zonages identifiés.

En espérant répondre à vos attentes, je reste à l'écoute,

Bien à vous,

Josselin BARNABÉ

Conseiller forestier

Agence Creuse

ZA Ouest du Mont, rue Marcel Deprez

23200 Aubusson

Site Internet : www.cfbl.fr